

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 septembre 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2017-364      Approbation procès-verbal  
Séance générale 21 août 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 21 août 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2017-365      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 28 août 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 28 août 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2017-366 Approbation des comptes - Août 2017**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier adjoint pour le mois d'août 2017 :

**Fonds d'administration :** 2 097 282.88 \$  
*(Chèques numéros 26373 à 36575, paiements par débit direct et paiements électroniques)*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 3 410 321.41 \$  
*(Chèques numéros 2610 et 2640 paiements par débit direct)*

*Certificat de la trésorière numéro 3003*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**2017-367 Adoption – Projet de règlement 464-6 modifiant le règlement 464 relatif à la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaéтан Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 464-6 modifiant le règlement 464 relatif à la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE.

**2017-368 Adoption – Règlement 547-6 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois pour prohiber la circulation lourde lors de certaines périodes sur le chemin de la Butte-aux-Renards**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 547-6 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules

outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois pour prohiber la circulation lourde lors de certaines périodes sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

ADOPTÉE.

**2017-369 Adoption – Règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone I-221 à même la zone C-220**

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone I-221 à même la zone C-220.

ADOPTÉE.

**2017-370 Adoption – Règlement 838-1 modifiant le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier le bassin pour la branche 15 de la rivière Saint-Charles**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 838-1 modifiant le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier le bassin pour la branche 15 de la rivière Saint-Charles.

ADOPTÉE.

**2017-371 Adoption – Règlement 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-372 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-072  
Aménagement véranda trois saisons  
209, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-65 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-072 afin de permettre l'aménagement d'une véranda trois saisons attenante au mur arrière du bâtiment principal sis au 209, rue Sainte-Anne le tout, tel qu'illustré aux plans concepts déposés par le requérant en date du 11 juillet 2017.

Le bâtiment est sis au 209, rue Sainte-Anne sur le lot 82-5 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-638.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-373 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-077  
Transformation du bâtiment principal  
2250, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-67 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-077 concernant la transformation du bâtiment principal sis au 2250, route Marie-Victorin, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts du Groupe Leclerc et associés, dossier numéro 16M179, en date du 25 avril 2017.

Le bâtiment est sis au 2250, route Marie-Victorin sur les lots 74-20, 74-21, 75-1 et 75 au cadastre de la Paroisse de Varennes ainsi que le lot 87 au cadastre du Village de Varennes dans la zone P-607.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-374      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-076  
Remplacement de la toiture  
9, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-66 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-076 afin de permettre le remplacement de la toiture (tôle visée pour du bardeau d'asphalte) du bâtiment principal sis 9 rue Sainte-Anne, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts déposés par le requérant en date du 16 août 2017.

Le bâtiment est sis au 9, rue Sainte-Anne sur le lot P-54 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-375      Adoption finale - PPCMOI 2017-047  
Projet particulier de construction  
Nouveau bâtiment principal  
2542, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-06-37 du 7 juin 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 2542, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Line Laurin, architecte, dossier D1.16.77 en date du 5 mai 2017 et du projet d'implantation d'Éric Choinière, arpenteur-géomètre, dossier 020339, minute 13 988, en date du 24 mai 2017.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Le nombre de cases de stationnement projeté est de 20 alors que le règlement prévoit un nombre minimal de 26 cases de stationnement (article 113);
- La marge avant projetée est à 6.2 mètres alors que le règlement prévoit une marge avant minimale de 8 mètres (grille des usages et normes H-642);
- L'utilisation de matériaux de la classe 5 comme revêtement extérieur alors que le règlement prohibe les matériaux de classe 5 comme revêtement extérieur (article 69);
- Le pourcentage de matériaux de la classe 1 sur les façades se situe entre 36% et 80% alors que le règlement prévoit que chaque façade doit être composée d'un pourcentage minimal de 90% de matériaux de classe 1.

ADOPTÉE.

### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

#### **2017-376 Acquisition d'une benne à asphalte**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une benne à asphalte;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Cubex Limité, pour l'acquisition d'une benne à asphalte, selon sa soumission du 31 août 2017, pour un montant total de 77 564.43 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé par le fonds d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de 2018 et conditionnel au transfert budgétaire de 20 830 \$.

*Certificat de la trésorière numéro 3002*

ADOPTÉE.

**2017-377 Acquisition et installation d'une fontaine – Frayère Saint-Charles  
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'acquisition de la fontaine chez BIO SERVICE CA pour un montant de 8 869 \$ plus taxes et un montant de 4 177.32 \$ plus taxes pour en faire l'installation.

Ces dépenses sont imputables au fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat de la trésorière numéro 3001*

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2017-378 Acte de vente et servitude – Propriétaire du 100, rue Sainte-Anne  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente et servitude à intervenir entre le propriétaire du 100, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2017-379 Déplacement de réseau – Vidéotron – ING-237523  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature de l'estimation budgétaire des coûts de Vidéotron dossier ING-237523 par Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier pour et au nom de la Ville de Varennes.

Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt 834.

*Certificat de la trésorière numéro 3000*

ADOPTÉE.

**2017-380 Émission d'obligations 3 400 000 \$ 26 septembre 2017  
Adjudication**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 674, 678, 766, 779, 738, 796, 822, 823 et 832 la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 septembre 2017, au montant de 3 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| Nom du soumissionnaire                            | Prix offert | Montant      | Taux      | Échéance          | Coût réel |
|---|-------------|--------------|-----------|-------------------|-----------|
| Valeurs mobilières<br>Banque<br>Laurentienne inc. | 98,67410    | 184 000 \$   | 1,75000 % | 26 septembre 2018 | 2,72532 % |
|   |             | 189 000 \$   | 2,00000 % | 26 septembre 2019 |           |
|   |             | 194 000 \$   | 2,10000 % | 26 septembre 2020 |           |
|   |             | 190 000 \$   | 2,25000 % | 26 septembre 2021 |           |
|   |             | 2 643 000 \$ | 2,45000 % | 26 septembre 2022 |           |
| Marchés mondiaux<br>CIBC inc.                     | 98,88000    | 184 000 \$   | 1,70000 % | 26 septembre 2018 | 2,72889 % |
|   |             | 189 000 \$   | 2,05000 % | 26 septembre 2019 |           |
|   |             | 194 000 \$   | 2,20000 % | 26 septembre 2020 |           |
|   |             | 190 000 \$   | 2,35000 % | 26 septembre 2021 |           |
|   |             | 2 643 000 \$ | 2,50000 % | 26 septembre 2022 |           |
| Financière Banque<br>Nationale inc.               | 98,65900    | 184 000 \$   | 1,65000 % | 26 septembre 2018 | 2,73224 % |
|   |             | 189 000 \$   | 2,00000 % | 26 septembre 2019 |           |
|   |             | 194 000 \$   | 2,15000 % | 26 septembre 2020 |           |
|   |             | 190 000 \$   | 2,30000 % | 26 septembre 2021 |           |
|   |             | 2 643 000 \$ | 2,45000 % | 26 septembre 2022 |           |
| Valeurs mobilières<br>Desjardins inc.             | 98,61700    | 184 000 \$   | 1,60000 % | 26 septembre 2018 | 2,74181 % |
|   |             | 189 000 \$   | 2,00000 % | 26 septembre 2019 |           |
|   |             | 194 000 \$   | 2,15000 % | 26 septembre 2020 |           |
|   |             | 190 000 \$   | 2,30000 % | 26 septembre 2021 |           |
|   |             | 2 643 000 \$ | 2,45000 % | 26 septembre 2022 |           |
| Mackie Research<br>capital corporation            | 99,20200    | 184 000 \$   | 1,70000 % | 26 septembre 2018 | 2,74668 % |
|   |             | 189 000 \$   | 2,00000 % | 26 septembre 2019 |           |
|   |             | 194 000 \$   | 2,25000 % | 26 septembre 2020 |           |
|   |             | 190 000 \$   | 2,50000 % | 26 septembre 2021 |           |
|   |             | 2 643 000 \$ | 2,60000 % | 26 septembre 2022 |           |

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 400 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;



QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

**2017-381 Émission d'obligations 3 400 000 \$ – 26 septembre 2017  
Concordance et courte échéance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 400 000 \$ qui sera réalisé le 26 septembre 2017, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 674                     | 203 800 \$            |
| 678                     | 206 500 \$            |
| 766                     | 111 700 \$            |
| 779                     | 508 100 \$            |
| 738                     | 42 900 \$             |
| 796                     | 481 000 \$            |
| 822                     | 26 000 \$             |
| 823                     | 570 000 \$            |
| 832                     | 1 250 000 \$          |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 674, 678, 779, 738, 796, 823 et 832, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorierère ou le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 13261  
2020, BOUL. RENE GAULTIER  
VARENNES, QC  
J3X 1N9

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 674, 678, 779, 738, 796, 823 et 832 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

**2017-382      Modification contractuelle  
Aménagement parc du Pré-Vert – Phase 1**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 18 891.63 \$ plus taxes au contrat de Excavation E.S.M.

Cette dépense est imputable au règlement 832.

Certificat de la trésorierère numéro 2999

ADOPTÉE.

**2017-383 Comité famille et des aînés  
Nomination**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

CONSIDÉRANT que le Comité famille et des aînés a un siège (1) siège vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marci  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la nomination de Madame Émilie Bergeron au sein du Comité famille et des aînés.

ADOPTÉE.

**2017-384 Appui de la Ville de Varennes  
Demande à la CPTAQ  
Servitudes – Remplacement d'un ponceau**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée auprès de la CPTAQ par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin de procéder au remplacement d'un ponceau;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin de procéder au remplacement d'un ponceau situé sous l'autoroute 30 (Grand fossé du Pays-Brûlé) près des chemins Charles-Aimé-Geoffrion et Jean-Paul-Choquet.

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie est jointe en annexe A de la présente comme si au long récitée.

ADOPTÉE.

**2017-385 Transferts budgétaires 2017**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 941 812 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 5 septembre 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récitée.

ADOPTÉE.

**2017-386      Embauche – Chef de division  
Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Bruno Gravel au poste de chef de division au Service des travaux publics, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 25 septembre 2017.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-387      Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-09 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 6 septembre 2017.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Enveloppe totale du programme de subvention pour les maisons lézardées
- Remplacement du chef de division voirie
- Nombre d'employés à la ville de Varennes
- Mise à jour d'une déclaration d'intérêt d'un membre du conseil
- Félicitations pour l'achat auprès d'une entreprise locale de bancs de parc
- Horaire d'interdiction de transport lourd sur le chemin de la Butte-aux-Renards
- Félicitations pour la clarté des cartes associés aux règlements
- Demande de mise en place de mesures pour empêcher les sifflements de train dans le secteur de la Montée de la Baronnie
- Localisation du boulevard industriel lié au règlement 862
- Possible nouveau boulevard industriel entre la 132 et le chemin de la Baronnie
- Inquiétude quant au transport en vrac sur le chemin de la Baronnie
- Nuisance associée aux travaux sur la Montée de la Baronnie
- Itinéraire de transport lourd vers la zone industrialo-portuaire
- Usage potentiel de l'ancienne tannerie sur le chemin de la Baronnie
- Demande d'encadrement des heures de transport lourd sur les chemins et montée de la Baronnie
- Détails quant à l'autorisation d'un PIIA au 9, rue Sainte-Anne

- Transport lourd autorisé jusqu'à 21h sur semaine sur le chemin de la Baronnie et justification de l'horaire
- Application ou pas de l'interdiction de transport lourd à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
- Absence d'échange de responsabilité entre le MTMDET et la ville de Varennes pour les montées de la Picardie et de la Baronnie
- Conflit d'intérêt du MTMDET quant à l'autorisation des règlements sur le transport lourd
- Projet de pétition pour appuyer les citoyens du chemin de la Butte-aux-Renards
- Décision de la ville pour la construction en béton de l'intersection entre le chemin et la montée de la Baronnie
- Décision du MTMDET pour la construction classique de l'intersection entre la route 132 et la montée de la Baronnie

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 09.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA